https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/decret-n-2017-1378-du-20-septembre-2017-relatif-au-classement-indiciaire-des-ingenieurs-de-la-fonction-publique-hospitaliere/
Décret n° 2017-1378 du 20 septembre 2017 relatif au classement indiciaire des ingénieurs de la fonction publique hospitalière
20/09/2017
Ce texte abroge le décret n° 91-869 du 5 septembre 1991 relatif au classement indiciaire des personnels techniques de la catégorie A de la fonction publique hospitalière. Il fixe le classement indiciaire des grades et échelons suivants : ingénieur hospitalier en chef de classe exceptionnelle, ingénieur hospitalier en chef de classe normale, ingénieur hospitalier principal, ingénieur hospitalier et ingénieur général hospitalier.